LEGENDE

1. Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zone et de secteur.
- Espace Boisé Classé "significatif"
- Espace Boisé Classé "non significatif"

Eléments de patrimoine et de paysage à protéger et à mettre en valeur ou à requalifier

- Bâtiment présentant un intérêt architectural
- Bâtiments pouvant pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Arbre isolé à conserver
- Plantations à réaliser
- Alignement d'arbres à conserver

Emplacements réservés :

- Ouvrage public, installation d'intérêt général (cf. liste en annexe du règlement écrit).
- Emplacements réservés destinés à la réalisation de programmes de logements locatifs sociaux (cf. liste en annexe du reglement écrit)

Autres prescriptions :

- Périmètres faisant l'objet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteurs en attente de projet
- Zone non aedificandi
- Emprise maximale constructible (ZAC des Pielles)
- Linéaire commercial à préserver
- Alignement à conserver
- Implantation obligatoire des constructions à l'alignement
- Recul des constructions obligatoire
- Coupure d'urbanisation
- Limite des espaces proches du rivage

2. Risques naturels et technologiques

- Enveloppe des zones inondables du PPRi de la commune de Frontignan (reportée de manière indicative sur les plans de zonage)
  Se référer au Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation approuvé par arrêté préfectoral le 25 janvier 2012 – Voir détails en annexe 6.3
- Zone de ruissellement pluvial : zone rouge
- Zone de ruissellement pluvial : zone bleue
- Enveloppe du PPRT du site de G.D.H (reportée de manière indicative sur les plans de zonage)
  Se référer au Plan de Prévention des Risques Technologiques approuvé par arrêté préfectoral du 14 octobre 2014
  Voir détails en annexe 6.4

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Frontignan la Peyrade

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

1ère révision

Document graphique du règlement (Plan de zonage Frontignan-ville)

Echelle : 1/2500ème

Frontignan la Peyrade

Mairie de
Frontignan la Peyrade
Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 308 - 34113
Tél : 04.67.18.51.00

Révision du P.L.U.
assurée par la Direction
Urbanisme - Aménagement
Tél : 04.67.18.51.30

Chargé d'étude :
ADELE
SFI
URBANISME
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél : 04.66.64.01.74
E-mail :
adelesfi@wanadoo.fr

avec le concours de :
SPI GRAPHIC
Société de services
Plans Informatisés
Tél : 04.67.12.04.63
Mobile : 06.99.04.58.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

Système de coordonnées :
RGF93 - Projection Lambert 93

Plan cadastral, source :
DGFiP © 2018-DXF CC43
Droits de l'Etat réservés ®

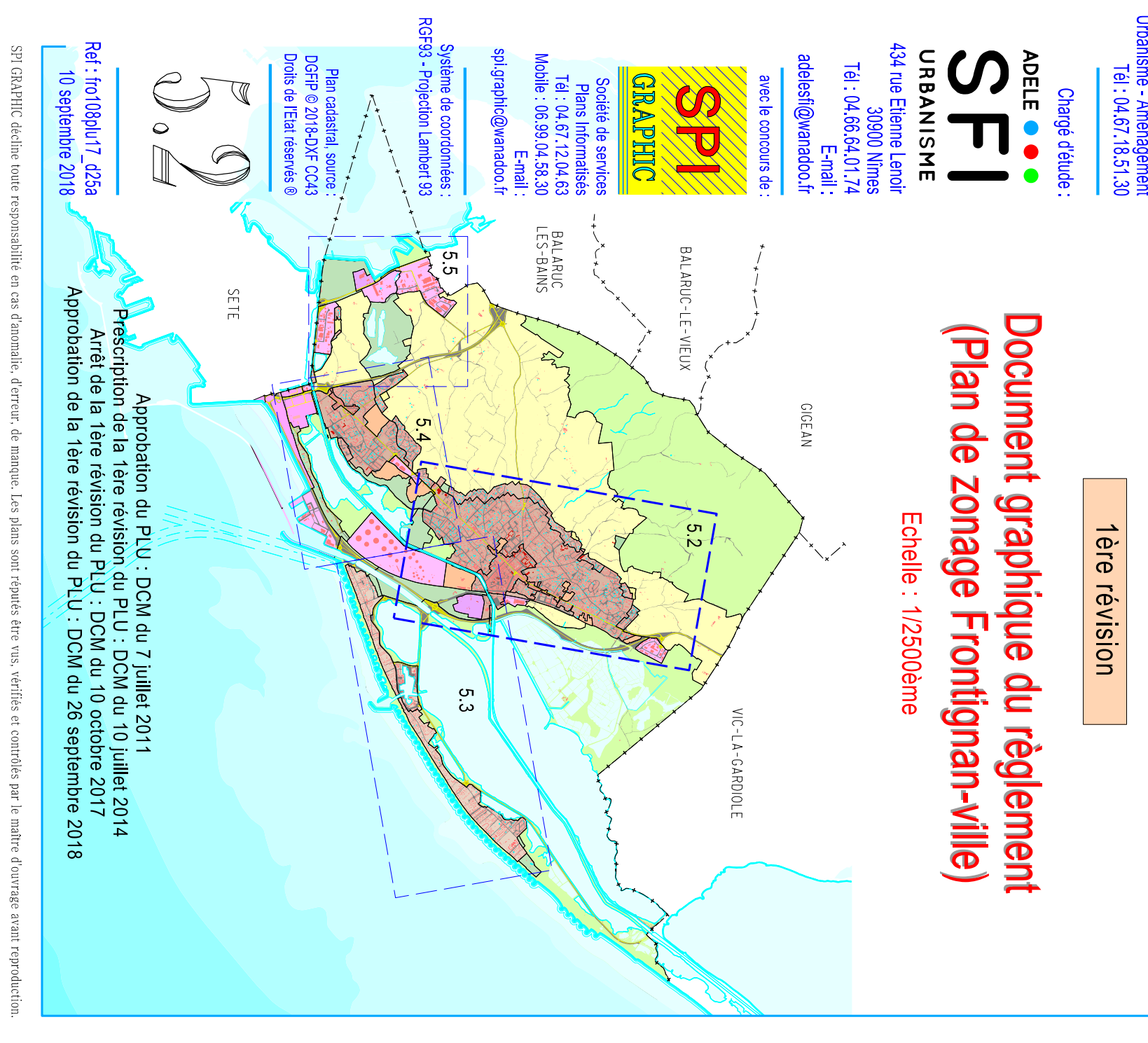

5.5
5.4
5.2
5.3
SETE
BALARUC LES-BAINS
BALARUC-LE-VIEUX
GIGEAN
VIC-LA-GARDIOLE

5.2

Approbation du PLU : DCM du 7 juillet 2011
Prescription de la 1ère révision du PLU : DCM du 10 juillet 2014
Arrêt de la 1ère révision du PLU : DCM du 10 octobre 2017
Approbation de la 1ère révision du PLU : DCM du 26 septembre 2018

Ref : fro108plu17_d25a
10 septembre 2018

SPI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant reproduction.

N
A
Ner
UE
1AU
LE BARNIER
LA PEYRIERE
LA PEYRIERE ET PECH MICHEL
UC
Ah
UB
A
PECH MICHEL ET MIRADOU
Ni
LES CROSES
PECH MICHEL
LES COMBES
LE VIVIER-HAUT
LE VIVIER BAS
LA COSTE
Ner
100m
LES PIELLES
2AUc
2AUb2
2AUb1
UBz
A
UBz
UB
UBz
UE
Ner
2AUd
UA
LE PORT ET L'AIRE
Np
UCp
UB
UC
UB
UPa
LES CARAMUS
RANCELLE
1AUb
Na
LA TORGHERE
Ner
UE
LES MOULINS
Nb
UC
A
Na
Ner
Ne
LE BOUAS DE St-MARTIN
LES PRES DE St-MARTIN
UC
2AUa
MAS REBOUL
Na